

NOBLE ET SA RÉGION

SOCIÉTÉ Pour préparer la manifestation de dimanche à Paris contre le mariage pour tous

En mal de débat, les opposants au projet de loi remplissent l'Agora

SAINTE-ISMIER

Les opposants au mariage pour tous avaient invité hier soir, à l'Agora de Saint-Ismier, les représentants des religions monothéistes ainsi que Jean-Frédéric Poisson, député parti chrétien-démocrate des Yvelines.

M^e Gallizia faisant office de modérateur, il revenait à Bertrand Dumas, directeur du Centre théologique de Meylan, de remplacer l'opposition de l'Église catholique à ce projet de loi par un adjectif "oui", au respect des homosexuels, à la différence positive homme-femme, à l'enfant et au mariage.

« La loi n'est pas faite pour étalonner l'amour »

S'exprimant au nom du conseil national évangélique de France (l'Église réformée n'était pas représentée), le pasteur Jean-Luc Tabailoux estima, pour sa part, que « nier l'importance de l'altérité est une régression ». M. Bengana, imam à Échirolles, étant souffrant, le rabbin Knafor se lança dans « un plaidoyer pour un mariage hétérosexuel » au motif que « la pluralité, c'est l'altérité ». Considérant qu'on ne peut être écologiste et appeler au respect de la nature en voulant un mariage pour tous, le rabbin Knafor souhaita « une autre institution que le mariage (pour les homosexuels, NDLR) afin d'hono-



Le rabbin Knafor, le pasteur Tabailoux, M^e Gallizia, Jean-Frédéric Poisson et Bertrand Dumas ont plaidé hier soir à l'Agora de Saint-Ismier contre le projet de loi de mariage pour tous. Photos DL/Marc GREINER

rer les consciences des uns et des autres ».

Après avoir salué les élus (Marie-Christine Tardy, Lucile Ferradou, Nathalie Béranger...), c'est Jean-Frédéric Poisson qui captiva l'assistance en déroulant une argumentation de juriste et de philosophe avec l'assurance d'un tribun rompu à l'exercice.

Reprenant le projet de loi, il demanda à son auditoire de « retenir un chiffre, 148 ; c'est le nombre où l'on supprime les mots "père" et "mère", sans parler des occurrences "homme" et "femme". Je retire les mots "père" et "mère" du droit français et on me fait croire que c'est anodin ? » Satisfait de son effet, il en-

fonça le clou en faisant part de son expérience de maire. « Quand on célèbre un mariage, on ne fait que rappeler aux futurs époux la liste des devoirs et des obligations qu'ils s'approprient à contracter. »

En d'autres termes, « la loi n'est pas faite pour reconnaître, pour étalonner l'amour ».

Et si tel devait être le cas, « pourquoi trois qui s'aiment ne pourraient-elles pas se marier ? Si l'amour devient le principe, pourquoi limiter le mariage à deux personnes ? C'est une question que je m'engage à poser à l'Assemblée ! »

« On est dans une mécanique infernale », estima le parlementaire qui s'efforça



de « tirer la pelote du principe d'égalité. Pourquoi des couples hétérosexuels auraient droit à la procréation médicalement assistée et pas les couples homosexuels ? »

Et c'est ainsi qu'il prédit l'avènement des mères porteuses « au nom du principe d'égalité des couples homosexuels masculins par rapport aux couples homo-

sexuels féminins ».

« C'est un affaiblissement sans précédent de l'institution », considéra l'édile « avant qu'on s'attaque en juin à la fin de vie ».

Et de demander à l'assistance de « se mobiliser dimanche » dans la mesure où « la politique est un rapport de forces », l'idéal consistant à « obtenir un référendum ».

Philippe GONNIN